

Grille des spécifications des usages et normes par zone

Zone : **Hb 747**
Résidentielle moyenne densité



Municipalité de
MONT-BLANC

USAGES	Habitation	unifamiliale	h1	●	●	●	●				
		bi et trifamiliale	h2	●	●		●				
		multifamiliale	h3							●(a)	
		multifamiliale collective	h4								
		maison mobile	h5								
	Commerce	détail et services de proximité	c1	●(b)							
		détail et serv. prof. et spéc.	c2								
		hébergement	c3								
		restauration	c4								
		diver. et act. récréotouristiques	c5								
		détail et de serv. contraignants	c6								
		débites d'essence	c7								
		commerces et serv. reliés à l'auto.	c8								
		gros, lourds et act. para-indust.	c9								
	Industrie	prestige	i1								
		légère	i2								
		lourde	i3								
		extractive	i4								
	Instit., public & communautaire	parcs, terrains de jeux et esp. nat.	p1							●	
		institutionnel et administratif	p2								
		communautaire	p3								
		infrastructures et équipements	p4								
	Agricole	culture du sol	a1								
		agriculture, forest. et sylviculture	a2								
		élevage	a3								
élevage en réclusion		a4									
Aire nat.	conservation	n1									
	récréation ext.	n2							●		
NORMES PRESCRITES	Structure	isolée		●				●		●	
		jumelée			●						
		contiguë				●					
	Marges	avant (m)	min.	4	4	4	4			4	
		latérale (m)	min.	2	0	0	4			2	
		latérales totales (m)	min.	5	3	3	8			5	
		arrière (m)	min.	8	8	8	8			8	
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7,3	7,3	7,3	7,3			7,3	
		hauteur (étages)	max.	2	2	2	2			2	
		hauteur (m)	max.	11	11	11	11			11	
superficie de bâtiment au sol (m ²)		min.	53	53	53	53			53		
superficie de plancher (m ²)		max.									
RAPPORT	coefficient d'occupation au sol (%)	max.	30	30	30	15			30		
	nombre de logement à l'hectare	max.									
	espace naturel (%)		10	10	10	10			10		
TERRAIN	largeur (m)	min.	18	18	7,3	25			18		
	profondeur (m)	min.									
	superficie (m ²)	min.	594	540	515	1500			594		
DISCRÉT.	P.I.I.A.		●	●	●	●			●		
DSP. SFC			(1)(2)	(1)(3)	(1)(3)	(1)(2)			(1)(3)		
			(3)(5)	(5)(6)	(5)(6)	(4)(5)			(5)(6)		
			(6)(7)	(7)	(7)	(6)(7)			(7)		

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU

Usage spécifiquement permis :

- (a) Habitation multifamiliale de 4 logements
- (b) Services de garderie

Usage spécifiquement exclu :

DISPOSITIONS SPÉCIALES

- (1) art. 35 - usage additionnel de service
- (2) art. 37 - logement accessoire
- (3) terrain desservi
- (4) terrain partiellement desservi
- (5) lotissement art. 21, 22, 23 - Dimensions et superficies des terrains en fonction de la proximité d'un lac ou d'un cours d'eau
- (6) art. 59, 60 - marges avant minimale et maximale
- (7) art. 61 - marge de recul le long du parc linéaire Le P'tit Train du Nord

AMENDEMENTS

29-11-2012	194-7-2012 (marge avant)
16-03-2018	194-36-2018 (multifamiliale)
17-02-2023	194-68-2022 (garderie)